



Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le dix-huit du mois de DECEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	5
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	12/12/24

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. SEBANI S. FERAUD S.

PROCURATIONS : MM/MMES. PICHON H. à CODOUL B., RODRIGUEZ C. à TEMPLIER JP., GALLO C. à PERARD F., JAFFRE S. à SEBANI S., CLEMENT JL. A FERAUD S.

ABSENT EXCUSE : DERDICHE C.

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2024-11-15-ST

OBJET : MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL CONCERNANT LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS POUR ADOPTION.

Le rapporteur informe qu'il y a lieu de mettre en place un règlement intérieur concernant la collecte des encombrants.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de collecte des encombrants sur le territoire de la commune de Sisteron afin de garantir la propreté publique et le respect de l'environnement. Les encombrants sont des déchets volumineux qui, en raison de leur taille ou de leur poids, ne peuvent pas être pris en charge par les collectes classiques de déchets ménagers.

L'objectif est de favoriser la gestion responsable des encombrants tout en préservant la propreté des espaces publics et en limitant les dépôts sauvages.

À ce titre, il nous appartient d'adopter un règlement de collecte des encombrants qui remplisse les objectifs suivants :

- Définir et délimiter le service rendu à la population sur son territoire ;
- Présenter les collectes et prestations mises en place ;
- Expliciter le fonctionnement et les modalités d'application de chaque collecte et ses alternatives ;
- Définir les règles d'utilisation du service par les usagers ;
- Informer la population, répondre aux interrogations des habitants et utilisateurs du service ;
- Préciser les sanctions en cas de non-respect des règles par les usagers.

Mis en ligne le 19/12/2024 à 15h21

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20241218-2024_11_15_

Le projet du règlement municipal concernant la collecte des encombrants a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOpte le règlement de collecte des encombrants, annexé.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 19/12/2024 à 15h21

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20241218-2024_11_15_